

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Frédéric Troy, Pierre Suzzarini, Michel Picot, Guillaume Gontard, Bernard Coquet, Anne-Marie Barbe, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Claude Didier, Pierline Hunckler, Marc Delmas, Laurent Viillard, Marie-Jo Villard, Nathalie Pero, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Colette Giroud, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléants avec voix délibérative : David Piccarretta

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jean-Yves Capron, Jean-Pierre Barba.

Pouvoirs : Marie-Claire Terrier à Frédéric Troy, Alain Rougale à Marie-Jo Villard, Marcel Calvat à Bernard Coquet, Guy Percevault à Jérôme Fauconnier, Jean-Bernard Bellier à Frédérique Puissat, Yann Souriau à Guillaume Gontard, Victor Vecchiato à Gérard Dangles.

Béatrice Vial est désignée Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 4 avril 2016

☞ **3 abstentions**

Présentation du projet de ressourcerie « l'Etrier »

Le Président donne la parole à Marc Delmas, Christèle Riondet et Eric Froment venus présenter le projet de la future ressourcerie sur lequel ils travaillent depuis deux ans et demi.

Tout d'abord, il convient de définir ce qu'est une ressourcerie. Il s'agit d'une entité qui récupère tous les objets dont on veut se débarrasser pour les réparer et les revendre à prix modiques. Les 4 activités principales de la ressourcerie sont donc de collecter, valoriser, revendre et sensibiliser. Le projet comporte 3 dimensions :

- Dimension économique : 11 postes créés dès l'ouverture de la structure, économie sur le traitement des déchets du territoire
- Dimension sociale : insertion et tremplin vers l'emploi, valorisation des personnes en insertion, accompagnement de ces personnes pour garantir une sortie vers l'emploi ou une formation
- Dimension environnementale : moins de déchets enfouis et incinérés, donner une 2^{ème} vie aux objets.

Des diagnostics à la fois social, associatif (en collaboration avec la CCT pour développer le maillage du territoire) et économique (étude de marché et de faisabilité suivie d'une étude stratégique) ont été réalisés.

En ce qui concerne, l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI), il existe un premier niveau d'insertion professionnelle dont le cadre est bien défini (agrément de la Dirccte nécessaire, 30% maximum d'autofinancement et un personnel entièrement encadré par des accompagnateurs avec 1ETP pour 8 salariés et 0.5 ETP de Conseiller en Insertion Socio-Professionnelle).

Afin de continuer à percevoir des recettes de la Dirccte, des objectifs de résultats doivent être atteints : 40% des employés doivent trouver un emploi à l'issue de l'insertion, soit par l'obtention d'un CDI ou un CDD supérieur à 6 mois, soit avec une formation de longue durée et qualifiante.

L'insertion est la raison d'être du projet. Les personnes en recherche d'emploi bénéficieront d'un accompagnement global (soit individuel soit collectif) avec notamment la mise à disposition de postes informatiques, une ouverture vers la Metro avec mise en situation et immersion dans la vallée. Le but est d'amener les gens vers l'emploi et les rendre acteurs de leur parcours.

En ce qui concerne l'aspect financier, le budget est identique pour chaque ressourcerie soit 300 000€ de budget annuel de fonctionnement dont 1/3 est financé par la Dirccte.

Les ventes vont constituer des recettes mais la structure a besoin de subventions.

La Communauté de communes du Trièves doit commencer par accompagner le projet au démarrage pour que les autres structures (Etat, Département) puissent subventionner à leur tour.

Il faut savoir qu'1€ de subvention publique correspond à 3.90€ injectés dans l'économie du territoire.

La CCT et le Département adhèrent à ce projet, l'adhésion de la Région est en cours et la Dirccte devrait donner son agrément rapidement.

En conclusion, il reste à acheter un local -probablement dans la ZA des Carlaïres- puis les recrutements débuteront en juin, pour un démarrage des travaux en août et une ouverture au public en septembre 2016.

Débat :

Ne peut-on pas craindre un double emploi avec La Fourmi ?

Il ne s'agit pas des mêmes métiers ; l'association La Fourmi intervient dans le champ des aides à la personne. Tout l'enjeu des partenariats est de discuter avec chacun pour être complémentaire et ne pas marcher sur les plates-bandes des autres.

Y-aura-t-il des clauses sociales dans les marchés ?

Les entreprises qui veulent obtenir un chantier doivent répondre au cahier des charges ; les conditions d'engagement des entreprises seront clairement indiquées dans le cahier des charges.

Le Département a d'ailleurs recruté du personnel spécialisé dans l'élaboration des cahiers des charges.

Et à propos de la communication ?

Le plan de communication est en cours d'avancement et se concrétisera après l'agrément de la Dlrrecte. La communication se fera via des plaquettes, via Internet et réseaux sociaux, la presse, et des réunions publiques seront organisées dans les villages.

Sachant que la ressourcerie la plus proche est Vaulnaveys, la communication se fera aussi sur Vif.

Pour Pierre Suzzarini, malgré sa connaissance du projet, après cette présentation, de nombreuses interrogations subsistent : quels sont les partenariats envisagés ? Quel relationnel avec les associations ? 3 encadrants pour 8 employés : soulève le problème de compétences extensibles ; beaucoup de flou à propos du budget...

Marc Delmas rappelle qu'il s'agit d'une règle de fonctionnement dans toutes les ressourceries. Les activités étant faites sur un lieu commun, les déplacements sont donc évités. Les compétences sont certes importantes mais la motivation plus encore. Il serait trop exclusif de dire « ne venez que si vous savez faire ».

Eric Froment ajoute que les bénévoles qui portent l'association ont des compétences et peuvent aussi accompagner. Evidemment, la gestion est complexe et l'organisation reste à trouver.

Pour exemple, un partenariat s'engage avec ALHPI dont l'atelier menuiserie est sous utilisé, un autre avec le collectif d'entraide au niveau des vêtements. Il est essentiel de trouver un terrain d'entente avec les associations existantes.

L'achat du local doit se faire à titre privé par le biais d'une SCI qui louera à la ressourcerie.

Pour Jean-Pierre Agresti, se pose aussi la question des déplacements. Il y a une vraie difficulté à amener les gens sur le lieu de travail.

Dans un premier temps, une tournée pour aller chercher les personnes, le temps de les réhabituer aux horaires imposés va être organisée et, par la suite, il serait souhaitable d'avoir 2^{ème} lieu.

Marc Delmas a la vision d'un lieu de ré-emploi pour que les gens sachent où aller, vision un peu idéaliste mais il y croit, avec par exemple, un local de vente commun.

Pour Christophe Drure qui cite l'exemple de samedi dernier où il y a eu 288 passages à la déchetterie entraînant le remplissage des bennes, cette ressourcerie est un plus et ne pose aucun souci au vu de la densité de déchets sur le territoire. Cela ne supprime pas la possibilité de récupérer des objets de manière à pouvoir les recycler et cela est cohérent : en 1^{er} lieu le tri, et ensuite le recyclage.

Pour Claude Didier, l'équipe de Recyclart à Mens fait ses preuves en terme d'équipe et de proximité. Il espère la complémentarité entre les 2 structures et notamment en terme de pérennisation.

Selon Frédérique Puissat, il existe une différenciation en matière de structure juridique entre les 2, d'un côté la cible est le recyclage, et de l'autre la cible porte principalement sur l'insertion.

1- Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Lors de la séance du 10 juin 2014, après une présentation du rôle de la CLECT, le conseil avait arrêté la composition de cette commission à 28 membres soit un représentant par commune. Aujourd'hui, il convient d'entériner la création de la CLECT.

Laurent Viallard s'interroge sur le calendrier et sur le type de décision prise par cette commission.

Le Président indique que la CLECT travaille avec la CCT et les communes ; un avis unanime de toutes les communes et de la CCT est nécessaire pour qu'une décision soit validée.

Vote : Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Approbation des comptes de gestion 2015

Le conseil communautaire est invité à déclarer que les comptes de gestion pour les budgets suivants :

- Budget Principal
- Budget Ecoles
- Budget Tourisme
- Budget Chaufferie Bois Mens
- Budget Immobilier la Croizette
- Budget Déchets
- Budget Eau Potable

dressés, pour l'exercice 2015, par Mme la Trésorière de Mens, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Approbation des comptes de gestion 2015

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Budget Eau potable – Décision Modificative n°1

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Eau 2016 de la façon suivante :

Section de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
67 - 673	Annulations de Titres sur exercices antérieurs	+ 898 €	
70 - 7068	Autres prestations de services		+ 898 €
TOTAL	TOTAL	+ 898 €	+ 898 €

Vote : Budget Eau Potable – Décision Modificative n°1

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Conventions de mise à disposition de locaux aux associations gestionnaires des multi-accueils de Monestier de Clermont et Mens

Les présentes conventions ont pour objectif de fixer les conditions pratiques et financières de mise à disposition de locaux à usage professionnel aux associations gestionnaires des multi-accueils de Monestier de Clermont et de Mens. Les conventions sont signées pour une durée de 5 années prenant effet au 1^{er} janvier 2016.

Vote : Conventions de mise à disposition de locaux aux associations gestionnaires des multi-accueils de Monestier de Clermont et Mens

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Convention de développement local 2016-2017-2018

Dans l'objectif de créer les conditions d'une nouvelle cohésion sociale sur le Trièves, le Département de l'Isère et la Communauté de communes du Trièves souhaitent renforcer leur partenariat autour d'une politique partagée de développement social local.

Par la présente convention, les deux partenaires s'engagent à :

- Mettre en commun leurs informations et leurs moyens pour mener des actions concertées, notamment dans les domaines de l'accompagnement social, de la culture et des politiques enfance/jeunesse/famille.
- Expérimenter et confirmer des méthodes de travail susceptibles d'être adaptées à d'autres territoires.

Pour permettre la mise en œuvre des actions précédemment définies, le Département alloue une subvention d'un montant de 25 000 € au titre du budget 2016 à la CCT.

Bernard Coquet émet une remarque de forme sur la devise : « il faut tout un village pour élever un enfant » ; selon lui, il convient de se méfier des slogans ; ces slogans font bon marché de la responsabilité de ceux qui font des enfants. La formule est ambiguë et s'appuyer sur la puissance du collectif lui semble maladroit. Il trouve dommage que rien ne fasse référence à la solidarité familiale et à la famille. Frédérique Puissat, en revanche, trouve la devise bien choisie et notamment en milieu rural. Les parents ont en effet la responsabilité juridique mais il arrive un moment où l'enfant échappe à la sphère familiale pour aller vers des structures collectives.

Pour Pierre Suzzarini, le principal problème reste le manque de moyens financiers. Certes, la population du Trièves évolue mais elle est vieillissante. Ce qui génère des problèmes de mobilité auxquels s'ajoutent des difficultés de prise en charge des personnes âgées du territoire. Il regrette que la convention ne le mentionne pas.

Frédérique Puissat souligne la chance de pouvoir maintenir cette convention sur le territoire. D'autres lignes vont être débloquées et affectées aux conférences territoriales de solidarité de l'ordre de 10 000€. Elle connaît les importantes difficultés financières des structures d'aide à la personne et il y a matière à faire sur la partie des personnes âgées. Un travail en collaboration avec Véronique Menvielle et Marie-Jo Villard portant sur la possibilité d'intervenir pour les personnes âgées plutôt que de tout axer sur les enfants est en cours.

Guillaume Gontard s'interroge sur les modalités de mise en place de cette convention à son origine. Cette convention a été mise en place avant la fusion sous l'impulsion de l'ancien directeur du Granjou. Elle n'a pas subi de grands changements sauf dans les montants et les attributions de subventions, répond Frédérique Puissat.

Vote : Convention de développement local 2016-2017-2018

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- TEPOS : convention de financement 2016 avec l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Par délibération 2013-76 du 27 mai 2013, la Communauté de Communes du Trièves s'est engagée à devenir un « territoire à énergie positive » dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'ADEME et la Région Rhône Alpes. La Communauté de Communes du Trièves a ensuite autorisé par délibération du 20 octobre 2014, le président à signer l'accord-cadre triennal avec l'ADEME et la Région Rhône-Alpes pour la conduite du projet TEPOS.

Les moyens engagés pour l'année 2016 sont:

- interne, avec deux agents mobilisés sur le projet
- externe par la poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par le bureau d'étude AERE qui travaillera en 2016 sur l'évaluation du programme et qui assurera une mission complémentaire concernant l'animation du projet de concertation sur l'éolien et la rédaction de l'avis final et du bilan général du projet.

Pour contractualiser avec l'ADEME et la Région Rhône alpes pour 2016, il est proposé de signer la convention annuelle précisant les engagements financiers de chacun. Pour 2016, les demandes de subventions correspondent au plan de financement ci-dessous :

Poste	Montants	ADEME		Région RA		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Coûts internes	25 560,98 €	0	0	30 %	7 668,29 €	70%	17 892,69 €
Prestation externes	13 660,00 €		0	80 %	10 928,00 €	20%	2 732,00 €
Total 2016	39 220,98 €	0		18 596,29 €		20 624,69 €	

Vote : TEPOS : convention de financement 2016 avec l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

STRATORIAL : la restitution chiffrée des différents scénarios est prévue le 7 juin prochain à 17h30 au cinéma de Clelles. Guillaume Gontard demande que les documents soient transmis aux communes quelques jours avant.

Point sur ADS :

L'activité fonctionne bien avec un afflux de dossier normal ; 35 dossiers en cours au bout d'un mois de fonctionnement. Nathalie Bonato et Isabelle Banchet sont les personnes qui travaillent sur l'ADS.

L'activité est conforme. Les communes se sont bien approprié le service au niveau du logiciel ; parfois quelques soucis subsistent au niveau des connexions Internet. Les relations avec les communes et la DDT sont bonnes. La seule problématique est dans le respect des délais et la gestion des pièces manquantes dans les dossiers ; un travail portant sur l'amélioration des dossiers avec les pétitionnaires est en cours : élaboration d'un outil tel que pages pratiques, etc... pour aider les pétitionnaires à mieux formaliser leur dossier.

Quelques dates : 1^{er} juin règlement partie fixe et 1^{er} décembre pour la partie variable.

Rappel : quelques communes n'ont toujours pas retourné leur convention ; il convient de le faire rapidement.

THD : il n'y aura qu'une seule phase pour l'ensemble du territoire déployée en 2024 ; le calendrier précis n'est pas déterminé ; il s'agit juste d'une vision globale. Il convient d'attendre jusqu'en septembre pour avoir une vision plus claire. La possibilité d'utiliser les réseaux existants quand c'est possible est autorisée. Le prix à la prise est moindre car les 2 phases se feront en même temps. Il convient de discuter avec eux pour le positionnement des réseaux structurants explique le Président.

Vie Scolaire : Laurent Viillard soulève le problème de fonctionnement des comptes rendus de la commission Vie scolaire ; en effet, des points apparaissent ou disparaissent des comptes rendus ce qui est désagréable. Pour Jérôme Fauconnier, la solution serait de faire valider le contenu des comptes rendus lors des commissions suivantes comme cela se fait en conseil communautaire.

Containers semi-enterrés : d'ici une dizaine de jours, les emplacements des moloks seront déterminés indique Christophe Drure.

Sentiers : Michel Picot s'interroge sur les sentiers ; doit-on intégrer cette compétence au niveau du tourisme ? Il voudrait développer des sentiers locaux et il suppose que d'autres communes ont la même problématique et concevoir les sentiers dans un mode partagé permettrait d'avoir une cohérence dans la manière d'engager une approche commune sur ce thème.

Pour Jérôme Fauconnier, l'approche est différente selon le type de sentiers et il n'est pas possible de travailler de la même façon suivant l'échelle. Il est impossible pour la CCT de se saisir de chaque sentier communal ; se pose le problème de l'harmonisation des tracés, de l'entretien, de la promotion...

Pour Jean-Pierre Agresti se pose aussi la question du foncier et de la signalétique. Afin d'éviter des contentieux juridiques, une structure est nécessaire.

Ameline Diénot indique qu'une structure existe : « Histoire et chemins », il s'agit d'une association pouvant apporter son soutien au niveau des conventions de passage, etc..... Il est important de travailler sur le recensement de l'existant afin de mailler le territoire.

Michel Picot a en tête un sentier à Lalley avec une cascade qui a beaucoup d'intérêt et il voudrait éviter de faire ça tout seul. La nature et la valorisation des paysages est l'essence même de notre territoire. Il lui paraît dommage de n'avoir que des PDPR. Une approche sur des circuits intercommunaux lui semble intéressante ainsi que la portée générale pour le territoire. Avoir une coordination entre les communes serait une bonne chose.

Pour Jérôme Fauconnier, cela peut faire partie des choses mises en avant et de la promotion touristique. Par contre, pour ce qui est de la réalisation des sentiers, c'est impossible. Dès lors qu'il y a officialisation d'un sentier, il y a obligation de l'entretenir. La commune peut le faire ; ce n'est pas le rôle de la Communauté de communes du Trièves.

Ouverture des Offices de Tourisme : Laurent Viallard souhaite des informations sur l'ouverture des OT pendant la saison estivale.

Tous les OT seront ouverts, Monestier de Clermont et Clelles restent fermés répond Jérôme Fauconnier. A partir de septembre, les OT ne seront ouverts que pendant les vacances afin de permettre aux agents de faire de la promotion touristique. Cette décision va dans le sens de la direction prise par le service Tourisme.

Laurent Viallard partage l'information d'un triathlon prévu le 22 mai sur l'autoroute. Il demande à la CCT de relayer cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30